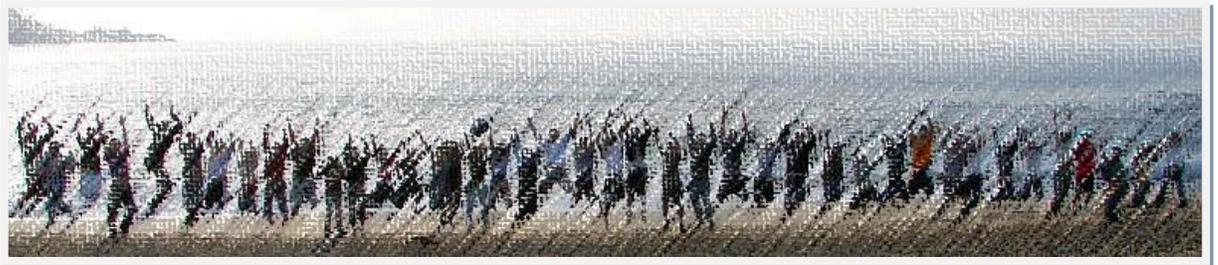

Mon Ecole/My School Child Care

Programme d'après-classe



Bienvenue à Mon École / My School Child Care 2.0

Nous aimerions vous souhaiter la bienvenue à Mon École My School Child Care After School 2.0. Nous croyons fermement en la jeunesse de notre avenir. Nos objectifs sont de donner à nos étudiants le soutien de la plus haute qualité pour les aider dans leur développement personnel et leur croissance. Nous soutenons l'auto-récompense et la réussite afin d'encourager une base solide de développement pour que les jeunes continuent de grandir. Pour les parents, il est très important pour nous de vous offrir la tranquillité d'esprit en sachant que vos jeunes sont en sécurité, recevoir les meilleurs soins sont dans un environnement d'apprentissage alimenté par l'encouragement et le soutien. Il est également important pour nous d'accommoder votre famille en vous offrant un environnement accueillant adapté aux horaires et aux besoins de chaque famille.

Vivant dans une région rurale, nous offrons une expérience merveilleuse à nos jeunes en pleine croissance et en développement. Mon École My School Child Care a déménagé le programme d'après-classe à l'École Notre-Dame où nous pouvons utiliser l'espace pour explorer leur intérêt, où ils sont entourés d'air frais qui est naturellement relaxant, et où les enfants peuvent être des enfants.

Nous offrons aux jeunes l'occasion de renforcer leur imagination dans la grande aire de jeux extérieure où courir, sauter et grimper fait partie du développement quotidien. Beaucoup d'enfants adorent jouer à des jeux, créer des parcours d'obstacles, des pique-niques, du vélo, du jardinage, de la raquette, de la luge, la liste continue et c'est l'endroit où tout cela prend vie.

Notre installation est entièrement autorisée par la province du Nouveau-Brunswick. Nous faisons l'objet d'inspections régulières par notre ministère des Services d'incendie, de la Santé et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Nous sommes un établissement francophone les services offerts sont en français. S'il vous plaît laissez-nous savoir si vous avez besoin de votre documentation en anglais et nous allons accommoder. Nous envoyons nos messages et memo en français et en anglais pour tenter d'accommoder notre communauté bilingue. L'apprentissage et la documentation se feront en français seulement.

Notre personnel s'efforce d'être nourrissant et gentil. Nous sommes formés et éduqués pour fournir aux jeunes des conseils, des encouragements et des opportunités. Au moins cinquante pour cent du personnel obtenant un diplôme en éducation de la petite enfance, ou l'équivalent. Les premiers soins et la RCR, une vérification du casier judiciaire ou de la vulnérabilité, ainsi qu'une vérification du développement social doit être une autorisation. Chaque membre du personnel est soigneusement choisi et suit une formation et un apprentissage pratique avant de faire partie de l'équipe MEMSCC.

Nous voulons que vous, les parents, font partie du programme d'après-classe de votre enfant et notre application d'installation ProCare, vous permet d'accéder à la documentation tout au long des aventures de votre

enfant ici. ProCare favorise la communication directe entre les familles, l'établissement, l'éducateur de votre enfant. La présence des enfants est documentée et partagée avec les parents sur l'application en temps réel.

Nous aimerions encourager les parents à nous faire savoir s'il y a des questions, des préoccupations ou des suggestions. Nous vous invitons à nous faire part de vos idées et de vos commentaires et nous vous encourageons à faire partie de notre programme et même de notre comité de parents. Votre participation à notre programme est appréciée car chaque jeune est si unique ; nous aimons apprendre de nouvelles informations passionnantes pour grandir avec eux.

Notre objectif constant est de nous assurer que nous sommes un programme parascolaire exceptionnel pour votre famille!

Sincerely,

Melissa LeBlanc
Owner and Directress

Introduction

Mon Ecole / My School Child Care a ouvert ses portes en 2016 par Melissa et Luc LeBlanc. Luc est originaire de Notre-Dame et Melissa de la Nouvelle-Écosse. Melissa est tombée amoureuse de la région et elle et Luc ont fondé leur famille ici.

Au cours des vingt dernières années et plus, Melissa a travaillé avec des enfants et des familles qui l'ont amenée là où elle est maintenant. Avec l'amour des enfants et la passion de créer un endroit qui soutient et nourrit l'abondance d'idées que les enfants ont, leur fournir un environnement inclusif, et une occasion d'explorer et de remettre en question leurs idées était les principes directeurs du programme.

Au fil des ans, notre communauté s'est agrandie et nous sommes maintenant ravis de présenter notre programme parascolaire en pleine croissance et son nouvel emplacement ! Nous sommes certains que nous pouvons maintenant répondre aux besoins de notre communauté et aux besoins uniques de nos jeunes.

Déménager à l'École Notre-Dame nous donne l'occasion de faire passer notre programme parascolaire de 27 à 60 ! Nos philosophies et nos politiques continueront de nous guider, car c'est ce qui a permis à notre programme de se porter à ce qu'il est aujourd'hui.

Il est important que les familles soient à l'aise avec l'environnement et les éducateurs qui seront responsables des jeunes, de leur bien-être et de leur sécurité. Nous encourageons les familles à apprendre à connaître nos éducateurs et notre personnel. Votre implication offre une merveilleuse expérience d'apprentissage qui est alimentée par le soutien et l'encouragement !

Travaillons ensemble pour encourager la curiosité florissante de nos jeunes et construire un avenir avec eux. Un avenir dont ils peuvent être fiers.



Mon Ecole / My School
Child Care Après Classe

Détenue et exploitée par :

Melissa LeBlanc
Courriel : memscc@hotmail.com
Phone: 506-345-0655

**Programme d'après classe
Situé à:**

École Notre-Dame
3860 Route 115
Notre-Dame, NB
E4V 2J2

Bureau principal:

Mon Ecole/My School
Child Care
3800 Route 115
Notre-Dame, NB
E4V 2H9

**Personnel de délivrance des
permis d'apprentissage de la petite enfance:**

Les coordonnées de notre personnel de délivrance des permis d'ELC se trouvent sur le « Conseil du coin des parents ». Si vous avez des questions ou des plaintes concernant notre programmation ou notre installation qui, selon vous, doivent être escaladées, veuillez contacter l'équipe d'ELC.

Heures d'ouverture après classe

Du lundi au vendredi

Jours réguliers :

Matins : 7 : 00 am à 8 : 00 am &
Après les cours : 13 h 30 à 17 h 30

Journée de l'ACP :

7h00 à 8h00 &
Après les cours : 10 : 30 am à 5 : 30 pm

Journées complètes :

7h00 à 17h30

Fermetures inattendues

Dans le cas où l'École Notre-Dame est fermée pour les raisons suivantes :
les pannes de courant ou tout autre événement imprévisible Mon Ecole / My School Child
Care seront également fermés.

Réinitialisation automne / été

Chaque année, nos cours sont fermés pour une réinitialisation pour deux périodes d'une
semaine.

La première semaine que les cours scolaires sont terminés : Habituellement, la fin du mois
de juin et la semaine précédant la reprise des cours :

Habituellement, la dernière semaine d'août / début de septembre.

Veillez noter qu'il n'y a pas de frais pendant les semaines de réinitialisation.

Fermetures de vacances

Nous serons fermés pendant les vacances suivantes :

Jour de l'An	Fête du Travail
Jour de la Famille	Jour du Souvenir
Vendredi saint	Action de grâce
Lundi de Pâques	Veille de Noël
Fête de la rein	Jour de Noël
Fête du Canada	Lendemain de Noël
Fête du Nouveau-Brunswick	
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	

Inscription

Lors de l'inscription de votre jeune, il y a une trousse d'inscription qui devra être remplie avant le jour du début.

Le fait de ne pas fournir toute la documentation nécessaire et des renseignements exacts peut entraîner un retard. Veuillez-vous assurer d'avoir lu et compris toutes les informations qui vous sont fournies dans cette trousse. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous renseigner pour plus de détails.

Vaccination

Vous devrez fournir un dossier de vaccination à jour. Si votre enfant n'a pas reçu de vaccins pour des raisons médicales ou personnelles, vous devrez fournir un formulaire d'exemption de l'immunisation. Ce formulaire se trouve à www.gnb.ca la recherche « Formulaire d'exemption de l'immunisation pour les services de garde ». La Santé publique peut également fournir aux familles une version par courriel de la vaccination la plus récente de leur enfant en les appelant au 506-856-2401.

La communication

Une communication ouverte et cohérente est importante entre les parents et l'éducateur. Nous essayons d'intégrer diverses façons de communiquer pour simplifier cette tâche et offrir plus d'opportunités. La confidentialité est également respectée.

Façons de renforcer notre communication :

- ProCare – notre demande en ligne.

Téléchargez simplement sur votre appareil mobile ou votre tablette (vous recevront un code avec lequel vous connecter). La messagerie instantanée a connu un grand succès en utilisant ProCare et peut être effectuée à votre convenance. Nous sommes également en mesure d'envoyer des photos, des vidéos, des newsletters et bien plus sûrement et en toute sécurité.

1. Conversations pendant les heures de dépôt et de ramassage.
2. Réunion(s) prévue(s) avec la directrice et/ou les éducateur(s)
3. Courriels, appels téléphoniques
4. Participation des parents lors d'excursions et d'événements spéciaux

Comité de parents - nos réunions de comité de parents se font en utilisant « messenger », ce qui permet d'avoir des conversations groupées et les parents peuvent ajouter des suggestions, des commentaires, des idées et bien plus encore. La meilleure partie de tout ce que vous pouvez envoyer un message à tout moment de la journée ! Nous aimons cela et nous encourageons ceux qui le peuvent, s'il vous plaît inscrivez-vous ! Nous aimons avoir de vos nouvelles et l'engagement est à votre convenance.

Information sur le développement

Les jeunes ayant des capacités diverses ont des exigences uniques et importantes en matière de soins. Il est important que les familles et les fournisseurs communiquent sur les besoins uniques de leur enfant afin d'assurer les meilleurs soins possibles. Nous espérons que les jeunes qui ont ou non des besoins supplémentaires ainsi que leurs familles ont un sentiment d'appartenance ici. Avoir une relation sociale positive soutiendra les besoins des familles afin que nous puissions atteindre le plein potentiel de chaque enfant.

De plus, nous avons d'excellentes ressources et une excellente communication avec des programmes tels qu'Inclusion Nouveau-Brunswick, La Petite Enfance et d'autres à l'extérieur de nos installations qui peuvent fournir aux familles des informations et un soutien supplémentaires dont elles peuvent avoir besoin ou qui leur sont bénéfiques pour répondre à leurs besoins de développement.

Procédure de traitement des plaintes et des griefs

Notre objectif est de viser la plus haute qualité et l'excellence de notre programme. Par conséquent, tous les commentaires ou suggestions sont grandement appréciés. Les commentaires et les commentaires à l'égard de notre programme nous rendent plus forts, positifs ou négatifs.

Cependant, si vous pensez qu'il y a un problème concernant notre programme ou un membre du personnel, veuillez suivre les étapes indiquées :

Si vous êtes à l'aise, veuillez en parler à l'éducateur de votre enfant.

Autorisez les suivis de l'éducateur à vous.

Si vous n'êtes toujours pas satisfait des résultats de vos préoccupations, veuillez en parler au directeur.

Tous les commentaires ou préoccupations sont transmis au directeur, afin que celui-ci soit au courant de la situation. Si une plainte est déposée, le directeur écouterait attentivement toutes les parties et tenterait de travailler avec le ou les parents pour rectifier la situation.

Nous sommes d'avis que la communication est essentielle au succès des soins de votre jeune. Nous devons nous assurer que nous pouvons partager ouvertement toutes les préoccupations ou questions qui pourraient survenir.

Décharge

Le personnel des services de garde d'enfants est formé pour s'attaquer à de nombreux problèmes qui sont courants chez les jeunes. Nous fournirons une supervision et une intervention adéquates afin que les situations ne dégénèrent pas au-delà du nécessaire. Il arrive parfois que des situations sortent de l'ordinaire. C'est une situation très désagréable pour les parents et le personnel. Nous ferons de notre mieux pour traiter chaque question en conséquence.

Procédures de décharge :

Les éducateurs et/ou le personnel d'exploitation ont :

- ◆ Observé et documenté.
- ◆ Rencontrer les parents et les tuteurs pour recueillir leurs commentaires et planifier le soutien nécessaire.

- ◆ Collaborer avec les ressources pertinentes, comme le surveillant de l'assurance de la qualité, le consultant en apprentissage des jeunes enfants et/ou le personnel du Programme de soutien à l'inclusion.
- ◆ Participation à l'apprentissage ou à la formation professionnelle propres à la situation (comportements difficiles, etc.)
- ◆ A fourni des indications pour accéder à des ressources et des services communautaires.
- ◆ Autres.

Voici des exemples de critères d'intervention en cas de congé :

- Accessoire ; Mordre, frapper, donner des coups de pied, pousser, bousculer et intimidation, au-dessus des comportements d'âge typiques.
- Conversations inappropriées qui peuvent impliquer des menaces ou des actions inappropriées.
- Comportement grossier et agressif.
- Non-respect constant des règles des installations.

La libération s'appliquera également dans les circonstances suivantes :

- Non-paiement des frais de garde d'enfants à l'heure convenue. Les parents auront la possibilité de corriger le problème de paiement et si cela redevient un problème, les parents recevront un avis de décharge.
- Défaut de la part du parent de communiquer toutes les situations qui peuvent affecter leur enfant au centre.

Mauvais traitements et négligence à l'égard des enfants

La maltraitance et la négligence à l'égard des enfants sont graves. Les enfants ont le droit de vivre une vie à l'abri de la violence et ont les mêmes droits et libertés que les adultes. Les enfants ne sont pas responsables de la violence perpétrée contre eux. La protection et la sécurité des enfants sont l'affaire de tous. Nous nous engageons à protéger les enfants et à les aider à grandir. Il est de notre obligation légale de signaler tout cas suspect d'abus.

Types de mauvais traitements infligés aux enfants

La maltraitance des enfants se produit lorsque quelqu'un ou une certaine situation menace le développement, la sécurité et la survie d'un enfant. Selon les protocoles de l'ouvrage « Enfants victimes de sévices et de négligence », de nombreuses formes d'abus sont de nature criminelle. La violence faite aux

enfants peut comprendre la violence sexuelle, physique, verbale, la négligence physique et la violence psychologique.

Définitions

Abus sexuel – tout acte sexuel impliquant un enfant et un parent, un gardien, toute personne en position de confiance ou des personnes.

Violence physique – toutes les actions entraînant des blessures ou des dommages physiques non accidentels.

Négligence physique – actes d'omission de la part du parent, du tuteur ou du gardien. Cela comprend le fait de ne pas subvenir aux besoins fondamentaux de l'enfant et au niveau approprié de soins en ce qui concerne la nourriture, les vêtements, le logement, la santé, l'hygiène et la sécurité.

Mauvais traitements psychologiques – violence psychologique et négligence psychologique à l'égard de l'enfant.

Violence verbale – violence qui ne laisse pas de preuves et qui est souvent difficile à voir parce qu'elle ne laisse pas de cicatrices visibles. Il s'agit d'injures, de crier ou d'ignorer, de dénigrer, de blâmer, de critiquer, de rabaisser, d'insulter, de rejeter ou de menacer d'abandon.

Signalement des mauvais traitements infligés aux enfants

La protection et l'intérêt supérieur des enfants l'emportent sur l'intérêt des parents, des tuteurs, des gardiens ou des familles lorsque des cas de maltraitance d'enfants sont signalés ou font l'objet d'une enquête. La première préoccupation de la police et des services de protection de l'enfance est la protection de l'enfant.

En tant qu'éducatrices en garderie, nous pouvons nous retrouver dans une situation où un enfant montre des signes de violence ou de négligence. Légalement, le Directeur et les membres du personnel ont la responsabilité de signaler tout cas suspect d'abus. Aucune preuve d'abus n'est nécessaire, seulement un soupçon basé sur les observations qui ont été faites. Lorsqu'un membre du personnel soupçonne qu'un enfant a pu être négligé ou maltraité, l'affaire est immédiatement renvoyée aux Services de protection de l'enfance (CPS) du Ministère du développement social.

Les renseignements suivants seront fournis au préposé à la protection de l'enfance :

- Nom complet, date de naissance et adresse de l'enfant
- Nom et adresse du(des) parent(s)/tuteur(s)/gardien(s)
- Détails de la violence ou de la négligence présumée
- Le nom de la personne qui a identifié la violence ou la négligence présumée, son adresse et son numéro de téléphone.
- Nom et adresse de l'installation et nom du directeur

Veillez noter que les membres du personnel de Mon École My School Child Care ne peuvent pas interviewer un enfant et ne sont pas autorisés à contacter le(s) parent(s)/tuteur(s) /gardien(s) pour l'informer ou l'interroger sur tout soupçon.

Frais et notes de paiement

Le paiement est accepté par dépôt direct. Le formulaire de dépôt direct doit être rempli et signé, un chèque annulé doit également être inclus avec le formulaire.

Les paiements doivent être effectués avant la date de service.

Tout NSF vous sera facturé et nécessitera un rapprochement immédiat.

Les retards de paiement entraîneront le congédiement de Mon École My School Child Care.

Des reçus seront émis annuellement aux fins de l'impôt.

Il est conseillé aux parents de conserver les reçus annuels aux fins de l'impôt sur le revenu. Si votre famille est choisie au hasard pour faire l'objet d'une vérification, Revenu Canada peut demander à voir le total annuel des reçus d'impôt sur le revenu. Veuillez tenir Mon École My School Child Care au courant des changements d'adresse, car les reçus de fin d'année peuvent être envoyés par la poste.

Toutes les familles sont tenues de fournir un préavis de deux semaines avant de retirer leur enfant de notre programme. En cas d'absence d'avis, il est préférable de procéder au paiement sans préavis. Cependant, compte tenu des demandes de garde d'enfants et de la possibilité qu'une autre famille requiert des services, veuillez donner autant de préavis que possible. Le solde de tous les frais payés d'avance sera retourné s'il y a lieu.

Un avis sera fourni à l'avance si nos tarifs sont sujets à changement.

Aide financière – D'après-classe

Les fonds d'aide pour les personnes d'âge scolaire du ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick peuvent être demandés par les parents ou les tuteurs et sont subjectifs à l'approbation de la demande. Le calcul de l'admissibilité est basé sur le revenu net mensuel de la famille. Si votre revenu familial annuel est de 55 000 \$ ou moins, vous pourriez être admissible au financement. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le Programme d'aide à la garde d'enfants en visitant votre bureau de développement social local ou en ligne à l'adresse suivante :

http://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/social_development/policy_manual/benefits/content/day_care.html

Mon École My School Child Care est titulaire d'un permis du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Selon les règlements, tels que définis dans le Manuel de l'exploitant de l'installation, chaque établissement titulaire d'un permis est enregistré pour un nombre donné de « places » pour enfants. Lorsque vous inscrivez votre enfant, vous louez un « espace ». Cet espace appartient à votre enfant et peut ne pas être donné à un autre jusqu'à ce que votre enfant ne fréquente plus l'établissement. Vous êtes donc financièrement responsable de cet espace pour chaque jour / semaine de l'inscription de votre enfant, quelle que soit sa présence. Si votre enfant n'est pas en mesure de se rendre à l'établissement en raison d'une maladie, de vacances ou pour toute autre raison, vous êtes toujours responsable de payer des frais de garde hebdomadaires réguliers.

Effets personnels et vêtements

Des casiers seront fournis à chaque jeune pour qu'il conserve ses effets personnels pendant sa présence. Tous les articles conservés à l'école doivent être clairement étiquetés avec le nom de votre enfant.

Nous avons suggéré des lignes directrices sur les vêtements en place qui, espérons-le, respectent la santé, l'hygiène, les croyances personnelles et culturelles des familles présentes. La sécurité est toujours la priorité absolue, veuillez garder cela à l'esprit lorsque vous préparez les jeunes pour la journée.

La Loi sur les services à la petite enfance exige que tous les jeunes présents reçoivent 1 heure de jeu en plein air par quatre heures passées en soins. Par conséquent, nous jouons à l'extérieur dans la plupart des conditions météorologiques. Cependant, nous ne nous aventurons pas à l'extérieur lorsque de mauvaises conditions météorologiques se produisent qui empêchent les enfants de s'amuser et que les jeux en plein air peuvent être faits en toute

sécurité. L'installation fera le meilleur appel de jugement selon le bulletin météorologique.

Veillez utiliser les directives suivantes lorsque vous préparez votre enfant pour une journée amusante :

Il est suggéré que les jeunes soient habillés confortablement, des vêtements décontractés qui permettent la liberté de mouvement.

Vêtements d'extérieur appropriés de saison. Exemple : Chapeaux (hiver et été), pantalons d'éclaboussures, pantalons de neige, gants.

Les activités extérieures seront annulées si la température est supérieure à 33 degrés ou inférieure à moins 20 degrés.

Chaussures appropriées aux intempéries. Exemple : baskets, bottes de pluie, bottes d'hiver. Des chaussures appropriées soutiennent la possibilité pour les jeunes de jouer confortablement.

Baskets non marquées pour une utilisation à l'intérieur.

Changement complet de vêtements (y compris les chaussettes et les sous-vêtements) si vous pensez que c'est quelque chose dont votre enfant pourrait avoir besoin. Un changement de vêtements peut être laissé à l'école.

Les effets personnels peuvent être égarés ou ramenés accidentellement à la maison par un autre jeune. Si cela se produit, veuillez en informer l'éducateur dès que possible et nous enverrons un message aux familles.

Remarque : Les jeunes ne sont pas autorisés à apporter des jouets ou des appareils électroniques de la maison à moins qu'ils ne soient demandés pour une activité spéciale. Tout matériel apporté de la maison doit être adapté aux enfants et non violent. Nous ne sommes pas responsables des articles perdus ou endommagés apportés de la maison.

Absences d'enfants

L'avis d'absence est une exigence établie par le Règlement du Nouveau-Brunswick. Les parents/tuteurs peuvent envoyer un message pour informer l'établissement que leur enfant sera absent et le raisonnement (maladie)

Si cela est dû à une maladie, il est du devoir des parents ou du tuteur de consulter un médecin approprié et d'informer l'établissement de tout résultat dans les 24 heures et de suivre toutes les directives fournies par la Santé publique et l'établissement.

Transport/Sorties

Les parents seront avisés à l'avance de toute sortie prévue et des coûts possibles associés à l'excursion. Les parents devront signer un formulaire d'autorisation permettant à leur enfant de participer à l'excursion. Si, pour une raison quelconque, votre enfant ne peut pas assister à l'excursion, d'autres dispositions pour les soins peuvent devoir être prises par les parents le jour de l'excursion prévue. Si les fonds sont en jeu, s'il vous plaît laissez-nous savoir et nous serions plus qu'heureux de vous aider sans poser de questions.

Voici des exemples de sorties (mais sans s'y limiter) :

Visites à la communauté voisine de St. Antoine.

- Bibliothèque, Dairy Bar, Parc, ect.

Les voyages seront effectués en utilisant les installations 15 bus de passagers. Les bordereaux d'autorisation devront être signés et datés avant les excursions.

Voitures au ralenti et véhicules sans surveillance

Nous demandons que pendant le dépôt et le ramassage que le moteur de votre véhicule soit éteint pour réduire les émissions de gaz. Nous vous demandons également, pour des raisons de sécurité, de ne jamais laisser votre véhicule sans surveillance ou les clés dans le contact.

Protection contre les UV et insectifuge

L'exposition au soleil peut être dangereuse et pour prévenir les dommages au corps, nous demandons que le bien-être anti-UV soit fourni aux jeunes. Un écran solaire, un chapeau, des lunettes de soleil, des vêtements légers et une bouteille d'eau sont d'excellents moyens de réduire les risques. Nous surveillerons toujours l'indice UV et un indice UV de trois et plus, nous demanderons aux jeunes d'appliquer un écran solaire et d'encourager l'utilisation des autres éléments suggérés. L'ombre du soleil sera également toujours disponible.

L'insectifuge n'est pas nécessaire, mais ces petits bougres peuvent être embêtants. Si vous souhaitez envoyer un insectifuge, veuillez lire l'étiquette pour savoir si l'âge limite est approprié. Un insectifuge d'ami de la famille est suggéré.

Tabagisme

Il n'est pas permis de fumer ou de vapoter sur le terrain de l'École.

Procédures d'évacuation et d'urgence

Les procédures d'évacuation et les exercices d'incendie sont pratiqués mensuellement avec les éducateurs et les jeunes. Les inspections mensuelles et l'entretien de l'installation intérieure et extérieure sont effectués pour s'assurer que la sécurité est maintenue.

Les mesures suivantes seront prises en cas d'évacuation ou d'urgence à l'installation :

Un membre du personnel déclenchera l'alarme incendie.

Lorsque l'alarme retentit, chaque éducateur se réunira avec ses élèves, apportera la feuille de présence et la trousse de premiers soins avec la liste des personnes-ressource d'urgence.

Les éducateurs guideront les élèves vers la sortie la plus sûre la plus proche.

Le directeur vérifiera toutes les toilettes, tous les bureaux, tous les placards, etc., pour s'assurer que personne n'est laissé dans le bâtiment avant de sortir. Cette personne devrait être la dernière à partir.

Une fois que le bâtiment a été dégagé et que tous les occupants sont à une distance sécuritaire, chaque classe vérifiera la présence.

Si d'autres mesures sont nécessaires, les élèves et les éducateurs se passent à notre zone de sécurité désignée ; Église Notre-Dame située au 3863, route 115 Notre-Dame.

Sous la direction du directeur, les parents seront avisés d'organiser le ramassage. Les parents doivent signer lorsqu'ils reçoivent leur enfant.

Santé et bien-être

Identifier la maladie ; Signes et symptômes

Certains signes et symptômes chez les enfants peuvent suggérer la présence d'une maladie transmissible. Une maladie transmissible est une maladie ou une maladie qui peut se propager à d'autres et causer des maladies graves chez les enfants et le personnel. Il est important que le personnel observe les signes de la maladie et identifie les symptômes tôt pour gérer la maladie, empêchant ainsi la propagation de la maladie.

Exemples de signes et de symptômes qui peuvent indiquer qu'un enfant devrait être exclu d'un établissement et qu'une maladie transmissible peut être présente :

- Diarrhée – la diarrhée inexplicée ou les selles molles (peuvent ou non être accompagnées de nausées, de vomissements et de crampes) peuvent indiquer une maladie bactérienne ou virale qui se transmet facilement d'un enfant à l'autre.
- Vomissements – nausées et vomissements.
- Fièvre – température prélevée de l'oreille (37,9 °C/100,2 °F ou plus), de la bouche (37,5 °C/99,5 °F ou plus) ou de l'aisselle (37,3 °C/99,1 °F ou plus) accompagnée d'autres symptômes comme la fatigue.
- Respiratoire – difficulté à respirer, respiration sifflante ou toux persistante.
- Yeux infectés ou drainage des yeux (clair ou avec du pus).
- Mal de gorge ou difficulté à avaler.
- Douleur – toute plainte de douleur inexplicée ou non diagnostiquée.
- Couleur de peau inhabituelle.
- Démangeaisons sévères, éruptions cutanées, ou lésions cutanées ; ou
- Comportement inhabituel ou toute maladie qui empêche un enfant de participer confortablement à toutes les activités.

Voir les annexes A et B du Guide du Nouveau-Brunswick pour l'exclusion des enfants dans les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour plus de détails sur les signes, les symptômes et la gestion pour contrôler la propagation des maladies.

Les enfants présentant des signes et des symptômes d'une maladie transmissible doivent être immédiatement isolés des autres enfants. Il est recommandé que les enfants soient vus par un professionnel de la santé pour le diagnostic. Communiquez avec le(s) parent(s)/tuteur(s) de l'enfant ou la(les) personne(s) identifiée(s) pour les situations d'urgence. Les dispositions prises pour le ramassage d'un enfant malade doivent être prises dans l'heure suivant la notification de la maladie.

Les enfants de 2 à 12 ans qui présentent des symptômes respiratoires (tels que les symptômes associés à la grippe, à la COVID-19, à la coqueluche, etc.) devraient recevoir un masque jetable de qualité médicale approprié à porter pendant qu'ils attendent l'arrivée de leur parent / tuteur. Si un membre du personnel attend avec l'enfant, il doit également porter un masque jetable de qualité médicale.

Les parents et les tuteurs sont avisés que les enfants atteints de maladies transmissibles connues ou soupçonnées doivent être exclus de l'établissement, comme il est indiqué à l'annexe B, Guide du Nouveau-Brunswick pour l'exclusion des enfants dans les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en particulier dans les cas où l'exclusion continue est recommandée après l'arrêt des symptômes.

*Nos installations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont bien entretenues. Avec le nettoyage intérieur qui a lieu tout au long de la journée tous les jours et la désinfection de tous les jouets et équipements terminés régulièrement, nous faisons de notre mieux pour aider à contrôler la propagation des germes et des maladies.

Administration de médicaments

Mon École My School Child Care peut administrer des médicaments sur ordonnance et en vente libre conformément à la législation provinciale. On s'attend à ce que les parents fournissent ce qui suit :

Médicaments sur ordonnance

Signé « Formulaire d'administration du médicament » qui comprend le nom du médicament à donner, les exigences de la quantité, les heures auxquelles le médicament doit être administré, les instructions sur la façon dont le médicament doit être administré et les instructions d'entreposage.

Médicament dans le contenant d'origine, clairement étiqueté avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, l'exigence de la quantité, la date d'achat, les instructions d'entreposage et le calendrier d'administration.

Les parents doivent remplir ; signer et dater le formulaire « Autorisation de médicament » chaque fois qu'un nouveau médicament est donné. Tous les médicaments doivent être donnés à un éducateur et ne pas être laissés dans des sacs à dos, des cubbies ou donnés aux enfants à donner.

Acétaminophène

Mon École My School Child Care n'est pas autorisée à diagnostiquer une fièvre ou toute maladie nécessitant de l'acétaminophène.

Les parents d'enfants fréquentant un centre agréé par le gouvernement ne sont pas autorisés à demander à un centre d'administrer des médicaments avant une maladie réelle.

Si, au cours de la journée, un membre du personnel remarque qu'un enfant ne se sent pas bien, peut ou non avoir de la fièvre montrant des signes d'inconfort, les

parents seront avisés et seront invités à venir chercher leur enfant dans l'heure qui suit.

On demandera également aux parents quelle ligne de conduite ils souhaitent que le personnel prenne. Le parent doit, par téléphone, donner la permission verbale pour l'administration du médicament (acétaminophène) y compris la quantité.

Remarque : L'acétaminophène n'est pas fourni par l'installation. Les parents peuvent laisser l'acétaminophène pour leur enfant avec le personnel à l'avance. Si le personnel est autorisé à donner des médicaments, il remplira un formulaire « Administration de médicaments » que le parent devra signer lorsque l'enfant sera pris en charge. Il y aura également une maladie potentielle pour indiquer les signes, les symptômes et les mesures prises. Une copie sera remise aux parents.



Politique d'inclusion

Mon École/My School Child Care accueille tous les enfants, nous nous engageons à offrir des expériences d'apprentissage et de garde des jeunes enfants adaptées au développement qui soutiennent le plein accès et la participation de tous les enfants. Nous croyons que chaque enfant est unique et travaillons en partenariat avec les familles et d'autres professionnels impliqués pour fournir le soutien dont chaque enfant a besoin pour atteindre son plein potentiel.

Participation

Nos éducateurs utilisent des pratiques adaptées au développement et sont formés pour développer des programmes individuels et soutiendront les besoins uniques de chaque enfant. Les horaires, les routines et les activités peuvent être modifiés et adaptés pour inclure tous les enfants afin de fournir une participation pleine et significative.

Les éducateurs peuvent travailler avec des thérapeutes, des spécialistes ou d'autres professionnels pour intégrer les modifications, les adaptations et les stratégies de soutien dans la routine quotidienne.

Toute adaptation sera examinée avec le directeur, l'éducateur, la famille et d'autres professionnels qui soutiennent le jeune avant de commencer tout changement.

Nous nous assurons que le soutien est mis en place lors de l'inscription et que nous respectons les proportions naturelles recommandées par le ministère de l'Éducation et de la Petite Enfance.

L'installation

Le déménagement de notre programme parascolaire à l'École Notre-Dame nous a fourni des installations 100% accessibles ! Nous sommes ravis !!

Prise en charge

Une formation et un soutien sont fournis pour s'assurer que tout le personnel est à l'aise, confiant et compétent pour répondre aux besoins de développement et d'éducation de tous les enfants. Le personnel reçoit une orientation sur les politiques d'inclusion et assiste à une formation axée sur l'inclusion efficace et / ou d'autres sujets liés aux personnes à besoins dans la mesure du possible. Le directeur fournit un soutien et des ressources supplémentaires, s'il y a lieu.

Dans des circonstances particulières, une formation supplémentaire peut être nécessaire avant de prendre soin d'un enfant. Notre principale priorité est d'offrir un environnement sûr et sain à tous.

Accès

Si un enfant qui a besoin d'une attention particulière en raison d'un handicap ou de problèmes de développement, mais qui peut être intégré sans modifier fondamentalement le programme de garde d'enfants, l'enfant ne sera pas exclu uniquement en raison du besoin de soins en tête-à-tête.

Une évaluation individualisée peut être effectuée pour déterminer un plan d'action pour garantir que les besoins du jeune peuvent être satisfaits si un aide-éducateur n'est pas facilement disponible.

Un enfant qui doit compter sur un aide-éducateur pour maintenir ses besoins essentiels quotidiens et ou un soutien quotidien continu sera requis avant de commencer les services de garde d'enfants. Les jeunes ayant des besoins supplémentaires sont les bienvenus dans notre programme, nous nous assurons également que tous les programmes sont modifiés et adaptés aux besoins de chaque enfant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

« Soutenir tous les enfants : nos pratiques »

**Ce document peut être trouvé à la réception de*

*Mon École / My School Child Care**

« Les choses qui me rendent DIFFÉRENT sont les choses qui me font ! »

A.A Milne / Winnie l'ours

Programme d'après-classe

Le Programme d'activités d'après-classe a été élaboré pour offrir aux enfants le plus de possibilités possible. Pour soutenir les jeunes, nous mettons en œuvre un programme d'études émergent appuyé par le Cadre des programmes d'études du Nouveau-Brunswick.

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées en visitant le site Web :

<http://www.gnb.ca/0000/ECHDPE/ELCC-Curriculum.asp>

Le Cadre des programmes d'études du Nouveau-Brunswick reconnaît la nécessité de valoriser et de soutenir l'apprentissage. Les expériences comprennent :

1. Des environnements sûrs où le sentiment d'appartenance est nourri.
2. Des environnements ouverts et flexibles où l'exploration est encouragée.
3. Des environnements socialement inclusifs et culturellement sensibles qui tiennent compte de tous ceux qui vivent dans notre communauté.

Les environnements seront :

4. Équipé de matériel qui favorise le plaisir d'apprendre et encourage les enfants à relever le défi.
5. Riche en communication pour la croissance et le développement du langage.
6. L'activité physique de soutien, basée sur l'intérêt et encouragée, à l'intérieur et à l'extérieur.
7. Répondre à l'évolution des intérêts des jeunes.
8. Attentif aux différences des enfants.
9. La croissance est divisée en quatre domaines et se reflète sur :

Bien-être :

Pour les identités positives, l'appartenance, des environnements sûrs et bienveillants où la santé émotionnelle et physique des jeunes est valorisée.

Jeu et espièglerie :

Pour les expériences ouvertes et flexibles, où l'exploration, la créativité et la résolution de problèmes sont encouragées dans des environnements agréables, naturels et / ou délibérément planifiés. Où l'activité physique est amenée à la vie par l'observation des intérêts du jeune.

Communication et littératies :

Pour que les jeunes aient un langage, des littératies et des identités alphabétisées qui sont valorisées et soutenues. Les environnements seront culturellement, socialement et intellectuellement engageants.

Diversité et responsabilité sociale :

Pour des expériences d'inclusion sociale et d'environnements culturellement sensibles. La prise en compte des autres, l'équité inclusive et la responsabilité sociale sont encouragées.

Horaire des journées d'école du programme d'après-classe

7 : 00am - 8 : 00am

Exploration libre (gymnase ou cafétéria)

8h00

Transfert à l'école

13h30 - 14h30

De la maternelle à la 2e année – Cafétéria – Aide aux devoirs *la lecture devra être complétée à la maison. Les parents seront responsables de vérifier les devoirs de leur enfant.

14 h 30 – 15 h 30

Maternelle – 2ieme Gymnase / Plein air - brûler de l'énergie.

14h30 – 15h00

De la 3e à la 8e année – Aide aux devoirs – Cafétéria

15h00 - 15h30

De la 3e à la 8e année Gymnase/ Plein air – Brûlez de l'énergie.

15 h 30 – 15 h 45

Groupe 1 - Cafétéria à l'heure des collations

15h45 - 16h00

Groupe 2 – Collation – Cafétéria

16h00 - 17h30

Jeu en plein air ou gymnase / Départ

*L'objectif est de passé le plus de temps à l'extérieur *

Programme d'après-classe

Horaire d'une journée complète

7h00 - 8h30

Arrivée/Exploration

8h30 - 9h30

Activité de groupe

9h30 - 10h00

Heure de la collation

10h00 - 11h30

Jeu libre à l'extérieur

11h30 - 12h30

Déjeuner

12h30 - 14h00

Jeu en plein air

14h00 - 15h00

Activité de groupe - Gymnase

15h00 - 15h30

Heure de la collation

15h30 - 16h00

Préparation de fin de journée

16h00 - 17h30

Jeu en plein air ou gymnase / départ

*L'objectif est de passé le plus de temps à l'extérieur *

Liste de contrôle des approvisionnements

Assurez-vous d'étiqueter les articles avec le nom de votre enfant.

Chaussures d'intérieur (non marquées)

Écran solaire

Chapeau

Bouteille d'eau - clairement étiqueté avec le nom de l'enfant.

Pour après l'école

Collation(s)

Pour une journée complète

Collations du matin, Plat principal, Dessert, Collations de l'après-midi, Sac de glace

Sac à dos pour se rendre au programme après l'école et en revenir (le sac d'école fonctionne)

Changement de vêtements

(Si vous pensez que votre enfant pourrait en avoir besoin)

Chandail

Frais et paiements du programme d'après l'école

Frais d'inscription 80,00 \$

Frais forfaitaires hebdomadaires 110,00 \$

(Les paiements sont effectués chaque lundi par dépôt direct pour cette semaine de soins.)

Frais NSF (s'il y a lieu) 20,00 \$

Frais de réinitialisation des semaines d'été 0 \$

(L'école de la première semaine est terminée et la semaine avant la reprise de l'école)